

Éditorial

Journée d'action
du 23 septembre 2010



En réponse à la forte mobilisation du 7 septembre, le Président de la République et le gouvernement n'ont fait que de maigres concessions qui ne concernent qu'un faible nombre de retraitables.

L'économie générale du projet qui rend cette réforme injuste n'est pas modifiée.

Pire, ces quelques concessions ont été immédiatement suivies de propositions de nouvelles aggravations à l'initiative de parlementaires de la majorité : suppression de la validation des services de non-titulaires pour les fonctionnaires et suppression de la cessation progressive d'activité.

Curieuse façon d'aménager les fins de carrière !

Dans ces conditions, la poursuite de l'action constitue la seule réponse possible.



C'est pourquoi la Fédération Autonome de l'Éducation Nationale (FAEN) appelle les personnels de l'Éducation nationale à participer encore plus nombreux à la grève et aux manifestations du 23 septembre. (Voir affichette jointe).

Paris, le 13 septembre 2010

Faut-il modifier
les rythmes scolaires ?

Véritable serpent de mer, le dossier des rythmes scolaires ressurgit à intervalles réguliers. Les modifications qui en découlent sont souvent lourdes de conséquences pour les élèves comme pour les personnels.



Le risque est particulièrement grand cette fois-ci car le gouvernement pourrait y trouver **une nouvelle source d'économies budgétaires** de plus de **20 000 postes** !

Le 12 avril 2010, Luc CHATEL déclarait vouloir mettre sur la table la question des rythmes scolaires pendant la journée, la semaine et l'année.



Le 7 juin 2010, le ministre installait la "Conférence sur les rythmes scolaires" en lui fixant comme objectif de lui faire des propositions.

Pistes privilégiées de réflexion pour le ministre : **réduire l'horaire hebdomadaire des élèves, compenser en augmentant le nombre des semaines travaillées** (actuellement 36) c'est-à-dire en **raccourcissant les congés d'été** qui seraient en outre soumis à **un système de zonage** afin de limiter les conséquences économiques de la réduction du nombre des semaines de vacances d'été sur le tourisme.

La démarche du SNCL-FAEN :

Parce qu'il est conscient des enjeux, le **SNCL a décidé de consulter ses adhérents**. C'est l'objet de ce SNCL-Infos.



Vous trouverez ci-après une note de présentation du dossier et ci-joint **une enquête à remplir (après avoir lu la note de présentation)** à retourner au **Siège national**. Vos réponses serviront de support aux travaux de la commission pédagogique du prochain congrès national de La Baule du début du mois d'octobre.

Vos contributions nous permettront également d'appuyer notre argumentaire sur des éléments très concrets lorsque nous serons reçus par la "conférence sur les rythmes scolaires" **dans les prochaines semaines**.



Merci de votre contribution.

FAUT-IL MODIFIER LES RYTHMES SCOLAIRES ?

Principales hypothèses, contraintes et conséquences

De nombreux travaux de recherches et différentes expérimentations ont été conduits sur ce sujet particulièrement complexe et difficile.

SYNTHÈSE DES TRAVAUX ET HYPOTHÈSES CONCERNANT LES COLLÈGES ET LES LYCÉES – ÉLÉMENTS DU DÉBAT.

1. Rôle primordial du sommeil

Ce rôle dans la concentration de l'enfant, sa capacité d'attention est avéré. Un enfant ne doit pas être réveillé mais doit se réveiller tout seul !



Des éléments du débat :

Trois obstacles importants : les contraintes horaires des parents qui travaillent, les horaires des transports scolaires et des emplois du temps des classes.

2. Bien-être de l'enfant

De nombreuses études y font référence et plusieurs expériences prennent cet élément en compte.

Des éléments du débat :

Si le jeune adolescent est physiquement reposé et sans souci particulier, il est plus ouvert aux apprentissages.

Il faut néanmoins clarifier un point important : quelles sont les missions premières du système éducatif : assurer le bien-être des enfants (comme un centre de vacances ou de loisirs) ou faire acquérir à des élèves (que sont les jeunes adolescents) les savoirs, savoir-faire et savoir-être qui ne sont pas toujours faciles mais qui leur permettront de s'insérer socialement et professionnellement?

3. Diversité des rythmes biologiques

Les chercheurs l'ont mise en évidence (en fonction de l'âge, des conditions de vie, des individus...).

Des éléments du débat :

Le système qui permet d'individualiser au maximum l'enseignement pour l'adapter aux élèves (en nombre limité), est celui du précepteur en vigueur autrefois dans les grandes familles aisées.

Notre système éducatif qui accueille des millions d'élèves fonctionne avec des règles beaucoup plus contraignantes. Dès lors, il faut rechercher les éléments conciliables et évaluer les transferts de charges possibles envers les collectivités.

4. Rythmes journaliers

- L'académie de médecine, notamment, recommande de ne pas dépasser **6 heures de cours par jour en collège et 7 heures de cours en lycée.**

Des éléments du débat :

Cette mesure ne devrait avoir que peu d'influence sur l'amplitude de la journée du professeur.

En théorie, 30 heures hebdomadaires/élèves maximum rentrent dans les 4 jours et demi de cours mais cela laisse peu de marge de manœuvre aux établissements. Le risque est grand d'obliger ceux-ci à ouvrir le mercredi et le samedi matin, voire le mercredi après-midi.

- Prévoir une pause déjeuner d'une heure 30 :

Des éléments du débat :

Cette mesure est bénéfique pour le rythme de travail des enseignants ; en revanche elle va accroître l'amplitude de la journée ou augmenter le nombre de jours de présence dans l'établissement.

Que propose-t-on aux élèves pendant la pause ? Cela aura-t-il des incidences sur les enseignants ?

- La capacité d'attention en continu varie de 15 à 30 minutes avec un grand maximum de 50 minutes.

Des éléments du débat :

Nous l'avons vérifié et composons avec.

Attention de ne pas utiliser les 50 min pour diviser 18 h par 50 min et aboutir à plus de 20 séquences par semaine pour les enseignants.

- Plage recommandée pour les activités physiques (et culturelles) 16 heures → 17 heures.

Des éléments du débat :

Cette mesure aurait plusieurs conséquences problématiques.

- Il est impossible d'organiser un horaire de service de 20 h d'un professeur d'EPS sur 2 h x 5 jours (idem pour 3 h) ; il faudra beaucoup de profs de gym, en sous-service !

Idem pour Arts plastiques et Éducation musicale

- Pour les enseignants des autres disciplines générales, c'est 5 jours de présence obligatoire dans l'établissement (2 h de trou dans l'emploi du temps pour ceux qui feraient du soutien après l'EPS).

- Voir compatibilité avec tous les utilisateurs des installations sportives (écoles primaires/collège, clubs sportifs...)



- Capacité d'attention insuffisante pour commencer les cours avant 9 heures, voire 9 heures 30. Capacité d'attention et vigilance maximales de 10 heures 30 à 11 heures 30 et de 15 heures 30 à 16 heures 30, plages horaires recommandées pour les acquisitions nouvelles.

Des éléments du débat :

Incompatible avec les contraintes des emplois du temps organisant l'enseignement dans une dizaine de disciplines.

5. Rythmes hebdomadaires

- Durée de travail globale maximale (devoirs compris) de 35 heures / semaine (variable selon l'âge des élèves), ce qui conduit à diminuer l'horaire hebdomadaire de cours.

Des éléments du débat :

C'est un peu l'inspiration de la réforme des lycées.

- Cette mesure entraîne une diminution du nombre des heures de cours, l'obligation de calibrer le travail personnel (et où il se fait), l'aide personnalisée ou le soutien.

- Cette diminution provoque une réduction de l'horaire hebdomadaire de certaines disciplines et donc une augmentation du nombre des classes prises en charge par un collègue.

- Dégât collatéral : la diminution de l'horaire des disciplines peut se faire par le passage d'heures de cours à des séquences de 50 min (18 h de cours donnant 21,6 séquences de 50 min).

- Étaler davantage les plages de cours, en réinvestissant le mercredi matin et le samedi matin afin de limiter l'effet de rupture du week-end qui entraîne une perte de concentration dans la demi-journée qui précède le début du week-end ainsi que le lundi lors de la "remise en route".

Des éléments du débat :

- Faudra-t-il classer les disciplines par ordre d'importance pour l'attribution des plages horaires les plus intéressantes ?

- Programme à alléger si on veut les respecter dans les horaires recommandés.

6. Rythmes annuels

- Hypothèse d'une semaine en mai au moment de certains "ponts".

Des éléments du débat :

Cela entraînerait le raccourcissement des "petits congés" ou celui des congés d'été.

- Certaines propositions recommandent de raccourcir la durée des congés scolaires d'été de 2 semaines pour compenser la diminution de la charge de travail quotidienne et hebdomadaire.

Des éléments du débat :

- Cette mesure pourrait avoir des incidences éventuelles sur les centres de vacances.
- Nous touchons là à la véritable motivation de l'opération "rythmes scolaires".

Un allègement de l'horaire journalier et hebdomadaire des élèves entraînerait un allongement de 2 semaines de la période travaillée. Même volume annuel de travail pour les élèves mais pas pour les enseignants. L'allègement hebdomadaire des élèves entraînerait une diminution de l'horaire hebdomadaire de certaines disciplines.

L'horaire hebdomadaire des enseignants ne changeant pas, cela veut dire, davantage de classes pour chaque enseignant et 2 semaines de travail en plus, sans augmentation de la rémunération.

L'opération représente une économie de 5,5 % de quelques 400 000 postes dans le second degré soit plus de 22 000 postes !

Le Président de la République l'a clairement dit il y a 2 ans : "Ce sont les réformes qui produiront les économies".

- De nombreuses recommandations de revenir à un "rythme" de 7 semaines travaillées suivies de 2 semaines de congés (7+2).

Des éléments du débat :

Des tentatives ont été faites mais buttent sur le zonage des congés scolaires d'hiver et de printemps ainsi que l'impossibilité de bouger les vacances de Noël. Cela n'a jamais été complètement réalisé ce qui suppose le zonage de tous les congés.

Remarque : 7+2 = cycle de 9 semaines très contraignant s'il est appliqué strictement. L'année comporte 52 semaines. Avec 8 semaines de congés d'été, on peut théoriquement faire 5 cycles et il reste 1 semaine. Si l'on réduit les congés d'été à 6 semaines il y aura toujours 5 cycles mais il restera 3 semaines à répartir.

- Luc CHATEL envisage de zoner les congés scolaires d'été afin de limiter l'impact sur le tourisme d'un raccourcissement des congés scolaires d'été de deux semaines.

Des éléments du débat :

Cette expérience a déjà été faite pendant au moins 2 ans ; ce fut un fiasco. Le taux d'absentéisme des élèves fut très élevé, surtout dans les zones touristiques, et si le bac doit rester un diplôme national avec des épreuves se déroulant le même jour dans toutes les académies, il faudra élaborer le calendrier des épreuves en fonction des contraintes des académies partant en vacances les premières.

Comment faire venir au lycée des élèves qui auront déjà passé le bac 2 semaines auparavant ?



ÉLÉMENTS DIVERS

1. Comment mieux informer les parents qui sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants ?
2. Les personnels de l'Éducation nationale ne sont pas à disposition des élèves 24 h sur 24. Salariés, ils ont des droits. Ils sont même à leur tour parents et doivent eux aussi s'occuper de leurs enfants.
3. Pour le SNCL, les conditions de travail s'étant fortement dégradées depuis plus de 20 ans, des évolutions des rythmes scolaires ne doivent pas provoquer de nouvelles aggravations.
4. Les élèves français auraient le plus d'heures de cours réparties sur le moins de jours de travail. Une situation internationale marquée par une grande disparité.

Peut-on décalquer des modèles étrangers, surtout s'ils ne sont pas soumis aux mêmes contraintes ?

**LE GOUVERNEMENT REFUSE DE NEGOCIER
AU FOND SA REFORME DES RETRAITES.
IL CHOISIT LE « PASSAGE EN FORCE »...**



**LA POURSUITE DE L'ACTION
CONSTITUE LA SEULE REponse POSSIBLE**



**La FAEN appelle les personnels de l'Éducation Nationale
à participer encore plus nombreux à la grève et aux manifestations
du jeudi 23 septembre 2010.**